

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024 : Catherine BLANC (Présidente), Cyrille MIONNET (Vice-Président), Manon FARCÉ (Secrétaire), Florent RAFFIN (Secrétaire-Adjoint), Alexia ZAKAROFF-GIRARD (Trésorière), Nicolas CHAPUIS, Clémence GRANIER, Fatima-Ezzahra L'FAQIHI-OLIVE, Aïda MEGHRAOUI.

BOURSE AFC_CYTO-ISAC 2025

Conditions d'attribution

Dans le cadre de la valorisation des échanges internationaux, l'AFC propose une bourse AFC_CYTO-ISAC. En 2025, **4 bourses permettront** à des membres de l'AFC de participer au congrès annuel de la Société Internationale de Cytométrie, l'ISAC.

Cette bourse permet de financer l'inscription au congrès CYTO en tarif early booking. Elle est accessible à **tous les membres de l'AFC à jour de leur cotisation pour l'année N-1, et l'année N au cours de laquelle aura lieu le congrès**, quels que soient leur tutelle d'appartenance et leur statut.

Cette bourse vise à :

- Promouvoir la visibilité internationale de l'AFC.
- Favoriser les échanges et les collaborations avec des scientifiques internationaux de haut niveau.
- Permettre aux adhérent.es de l'AFC d'accéder aux dernières avancées technologiques en Cytométrie.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse mail suivante : contact@afcytometrie.fr **avant le 21 février 2025**. Le document de demande de bourse est téléchargeable en ligne sur le site web de l'AFC.

Appel à candidatures : le 8 novembre 2024
Clôture des candidatures : le 21 février 2025
Évaluation des dossiers en CA début mars 2025

Ne sera éligible que le/la candidat.e ayant **un résumé accepté**.

Le CA se réserve le droit de demander des informations complémentaires concernant les demandes reçues. La recevabilité des dossiers et la décision d'attribution de la bourse sont effectuées par vote à la majorité des membres du CA de l'AFC. La réponse est transmise, avant la mi-mars après la réunion du CA, au bénéficiaire et à son responsable, sous réserve de l'obtention rapide des informations complémentaires éventuelles.

L'acceptation du résumé accepté par l'ISAC sera à envoyer par le/la candidat.e à contact@afcytometrie.fr, le dossier de bourse sera ainsi complet et validé définitivement par l'AFC.

Le montant de la bourse sera égal au coût d'inscription au congrès CYTO au tarif early booking de l'année N.

Le/la candidat.e atteste sur l'honneur de ne pas avoir obtenu d'autres financements pour ce congrès.

Les remboursements des frais ne s'effectueront qu'au retour du congrès, après envoi **des justificatifs originaux** et **d'un rapport relatant le déroulement du congrès** (à contact@afcytometrie.fr) et ce dans les **2 mois qui suivent le retour du congrès**. Dans le cas où le/la candidat.e n'a pas respecté ce délai, l'AFC se donne le droit d'annuler cette bourse.

Le boursier profitera de ce rapport de 1 page pour :

- (1) Relater son retour d'expérience en décrivant ce que l'environnement de l'ISAC lui aura apporté,
- (2) Choisir un thème, qu'il jugera pertinent à décrire, parmi ceux abordés lors du congrès, afin d'en faire profiter la communauté de l'AFC.

Ce rapport sera publié sur le site internet de l'AFC, dans l'espace réservé aux adhérent.es.

Le conseil d'administration de l'AFC s'assurera de la bonne conformité des pièces justificatives qui lui seront fournies.